

Fatima Ait Ben Lmadani

Professeur assistant à l'institut des études africaines

Université Mohammed V-Soussi Rabat

Migrations féminines marocaines

Pour un regard genrée

Introduction :

Pendant longtemps, l'émigration féminine marocaine a été considérée comme une conséquence « évidente » de l'émigration masculine et du regroupement familial à partir des années 70. Or de plus en plus de travaux analysant les trajectoires de ces femmes révèlent une grande diversité de situations¹ et montrent que, même dans le cadre du regroupement familial, les femmes avaient une part active dans l'élaboration du projet migratoire familial et développaient des stratégies personnelles qui leur donnaient un véritable rôle d'actrice dans la migration, que ce soit d'un point de vue politique économique, social ou culturel.

Le phénomène de féminisation de l'émigration marocaine a pris un autre tournant dans les années 90 avec une visibilisation de plus en plus importante d'une émigration de travail autonome, notamment vers les nouveaux pays d'immigration (Espagne, Italie et pays du Golfe). Aujourd'hui, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, les femmes représentent près de la moitié de la population marocaine, 33% en Espagne, 30% en Italie et seraient estimées à 70 % dans les pays du Golfe. Cette migration des femmes correspond à une mutation de la société marocaine dans laquelle ces dernières ont un rôle économique croissant ; mais également au développement de niches dans les pays d'immigration sur des marchés de l'emploi de plus en plus internationalisés, à forte demande de main d'œuvre étrangère (secteur de la domesticité et du *care*, agriculture, tourisme et loisir, travail sexuel).

Ainsi, la migration féminine présente une multitude de statuts et de situations (femmes peu qualifiées, issues de milieux populaires mais aussi cadres et catégories socioprofessionnelles

¹ Ces travaux montrent d'une part que dès le début de l'émigration marocaine des femmes sont parties vers l'Europe, seules ou accompagnées et que cette migration est bien antérieure aux années 70 ; et d'autre part, que l'épouse rejoignant son mari par le regroupement familial n'est pas la seule figure de la migrante marocaine. Les travaux montrent des cas bien plus fréquents qu'on ne le croit de femmes chefs de famille (à la suite de séparation ou veuvage, de migration économique autonome, de migrations qualifiées et d'étudiantes, etc...

élevées) qu'il convient de prendre en considération dans une approche genre des communautés marocaines à l'étranger. La question qui reste posée est celle de la protection sociale des femmes marocaines migrantes, notamment celles d'entre elles qui sont dans une migration circulaire temporaire imposées comme les saisonnières et dans un aller-retour choisi comme les personnes âgées à l'âge de la retraite posent de questions liées à la circularité de leur droit. Dans cette communication, nous tenons avant tout à souligner le fait que cette question est souvent occultée au profit d'une lecture particulariste adoptant une vision moralisante lorsqu'il s'agit de l'émigration des femmes. Afin de mettre en avant l'importance de cette question, nous proposons de comparer deux types de migrations ; celles des femmes marocaines parties seules ou dans le cadre du regroupement familial ou celles des saisonnières. Nous poserons alors d'appréhender le contexte de ces deux type de migration afin de montrer les mécanismes qui sous tendent le processus d'invisibilisation des unes et de survibilisation des autres. Nous nous proposons enfin de décrire le contexte socio-historique dans lequel s'effectue l'émigration de ces femmes et montrer par là le lien entre ces deux types de migration.

1- Invisibilisation et survibilisation de l'émigration des femmes marocaines

La plupart des travaux sur l'immigration maghrébine font remonter l'émigration féminine marocaine aux années soixante dix et la considèrent comme une conséquence du regroupement familial². Cette orientation dissimule une perception idéologique et dissymétrique de la conception du masculin et du féminin. Une conception que nombre d'auteurs comme L. Pietrantanio, C. Michard, C. Ribéry (1982) ont déjà dénoncée chez des chercheurs, en l'occurrence ici des ethnologues, qui ont traité les catégories du masculin et du féminin en se limitant à présenter les hommes comme des sujets désignant la généralité sociale, ce qui exclu les femmes « autant de la description que de la théorisation » (*ibid.*, p 139). Cette conception dissymétrique a pour origine ce que C. Guillaumin (1972) a défini comme « une organisation mentale inconsciente de la saisie de l'autre » où les femmes ne

² En effet, dans les différents travaux sur l'immigration, les femmes immigrées sont, la plupart du temps, présentées comme des épouses venues rejoindre leur mari. De ce fait, le regroupement familial apparaît comme l'unique façon pour elles d'émigrer, surtout lorsqu'elles sont issues de pays majoritairement musulmans. Ainsi, même dans les travaux sur l'immigration marocaine qui prennent en compte les femmes, la féminisation de l'émigration est-elle présentée rapidement comme un phénomène récent ne nécessitant pas une lecture particulière des conditions de son émergence (Charef, 2002 ; A. Belgunedouz : 2002). Pour d'autres, c'est un fait qui n'est même pas mentionné lorsque l'on traite d'un sujet aussi sérieux que celui de l'histoire de l'émigration marocaine et son lien avec la colonisation (M. Belbah et P. Veglia : 2003, E. Atouf : 2003). À ma connaissance, le seul article à aborder ce sujet est celui de N. Moujoud (2003) qui, par ailleurs, le développe dans sa thèse.

sont pas perçues en tant que sujet autonome et sont privées de leur individuation et de leur agentivité. Cette vision, lorsqu'elle est appliquée aux migrantes, montre la place réduite qu'elles occupent dans la société d'installation et explique en grande partie le particularisme dont elles font l'objet dans les différentes études sur l'immigration féminine. Même dans les travaux sur l'immigration qui ont pris en considération les femmes comme ceux de J. Streiff-Fénart (1983), de S. Elhariri (2003) et de A. Zheraoui (1994), les femmes ne sont analysées que par rapport à leurs époux et/ou à leurs enfants ; elles demeurent donc une fois de plus réduites à leur rôle d'épouse et de mère.

En outre, comme le montre d'autres chercheuses telles que F. Gaspard (1996), A. Golub, M. Morokvasič et C. Quiminal (1997), les études qui se sont intéressées aux femmes immigrées en tant qu'actrices de changement l'ont rarement fait dans une perspective de genre et en ont cristallisé la vision particulariste. La difficulté réside, comme le souligne C. Quiminal, dans l'articulation entre sexe et race : « Les recherches sur [les femmes immigrées] comportent [...] des difficultés théoriques et épistémologiques, dans la mesure où il s'agit de repérer des formes de discrimination ethnistes et sexistes qui s'entrecroisent, se recouvrent, se renforcent les unes les autres. » (*ibid.*, 2000 : 115) Si C. Quiminal insiste ici sur l'imbrication des rapports sociaux et sa difficile prise en compte par les chercheurs, E. Varikas (1993) renvoie celle-ci au « traitement instrumental des expériences des femmes « de la périphérie » ou des « marges », et [à] la polarité dichotomique que celui-ci entretient (Occident/non-Occident) ». Le véritable enjeu consisterait alors à démontrer « la corrélation entre la représentation, la constitution et l'expérience de la « personne » et les faits de domination » (N. -C. Mathieu, 1998 : 47).

Parallèlement à ce phénomène d'invisibilisation concernant les femmes marocaines qui sont partie dans les années 70, un autre phénomène cette fois de survisibilisation médiatique au moins à concerner les femmes saisonnières. La migration de ces dernières a été effectuée dans le cadre de ce que l'OIM appelle la migration circulaire³.

³ Le Rapport sur l'Etat de la Migration dans le monde de 2008 de l'OIM définit la migration circulaire comme « le mouvement fluide de personnes entre pays, y compris le mouvement **temporaire ou de long terme pouvant être profitable à tous ceux qu'il implique, s'il est volontaire et lié aux besoins de travail des pays d'origine et de destination** ».

L'organisation de l'émigration saisonnière⁴ étaient, jusqu'en 2001, gérée par les délégations du Département de l'emploi en coordination avec les autorités locales. La majorité des contrats de travail était nominatifs et profitait à une population masculine. La gestion de l'émigration régulière et saisonnière sera transférée à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) qui a été créée en 1999 (loi 51-99). En 2002, l'Espagne se rapproche du Maroc pour le recrutement des saisonnières pour la cueillette de la fraise, des oranges, des poires et du citron. 330 femmes sont recrutées par le biais de l'ANAPEC et près de 75% de ces femmes disparaissent. Il en est de même en 2004 où, sur les 474 femmes recrutées, la grande majorité ne retourne pas au Maroc. Certaines femmes disparaissent au port d'Algésiras avant de rejoindre les champs agricoles. A partir de 2006, l'ANAPEC met en place un projet AENEAS-CARTAYA (2006-2008). Ce projet, financé par l'Union Européenne (2.5 millions d'euros) et le gouvernement espagnol (un demi million d'euros) se dénomme officiellement « Programme de Gestion Intégrale de l'Immigration Saisonnière ». Le programme est supposé répondre à une gestion coordonnée de l'immigration économique, conformément à l'Accord de main d'œuvre signé par le Maroc et l'Espagne (2001) et le mémorandum d'entente entre le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Maroc et le Ministère du Travail et des Affaires Sociales de l'Espagne (2006) relatif à la mise en œuvre du projet AENEAS-CARTAYA.

Le projet CARTAYA se propose de gérer la migration saisonnière de manière éthique. En 2005 près de 1.370 femmes sont recrutées, 2299 en 2006, 5.115 en 2007, 12.030 en 2008 et 14.000 en 2009. Les recrutements sont réalisés les 16 régions du pays et concernent 61 provinces et préfectures. Les campagnes saisonnières affichent près de 95% de taux de retour. Le taux de retour est un indicateur institutionnel de réussite de ce projet.

Les conditions de l'offre d'emploi sont : un CDD de 3 mois à 6 mois ; Un salaire de 34 à 37 euros/jour travaillé de 6h 30 ; La possibilité d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées ; Un logement à la charge de l'employeur ; Un congé hebdomadaire de 1 jour ; Le transport du lieu de résidence en Espagne au lieu de travail à la charge de l'employeur et une couverture médicale assurée en Espagne et au Maroc pendant la période de travail. Le conjoint et les enfants, selon le texte de loi additionnel de 1984, peuvent bénéficier de l'assurance maladie. L'ANAPEC et la CNSS tentent, pour la première fois en 2009, de mettre en œuvre cette assurance. Un dispositif spécifique a été mis en place pour prendre en charge

⁴ Les informations sur les conditions légales de l'émigration saisonnières ont fait l'objet d'une note interne au CCME rédigée par M. Wafae Benabdni que je tiens à remercier ici et dont je me suis largement inspirée.

le recrutement dans toutes ses phases, de la présélection à la prise de fonction en passant par l'appui aux démarches administratives et au départ, la sensibilisation, la bancarisation, l'accueil, l'intégration et la formation. Les taux records de retours des saisonnières sont inhérents aux conditions d'éligibilité : femmes de 18 à 45 ans, mariées, veuves ou divorcées avec des enfants de moins de 14 ans à charge. Les femmes célibataires ne sont pas acceptées. Les mères célibataires voient leurs demandes rejetées. Les femmes mariées doivent faire cosigner leur d'emploi par le mari.

La saisonnière dépend de son employeur pour maintenir son statut légal en Espagne. Les employeurs peuvent ne pas respecter leurs obligations. Ils ont, entre autres, le pouvoir de renvoyer les saisonnières qui ne leur conviennent pas. C'est le cas de plusieurs femmes qui se retrouvent chaque année, sur le sol espagnol, sans emploi et sans indemnités de retour alors qu'elles ont été recrutées avec un contrat en bonne due forme. Par ailleurs, lors du recrutement, la cosignature du mari est exigée ce qui dissimule une autorisation expresse de celui-ci. Une pratique contraire au Dahir des obligations et des contrats (1995) qui abolit l'autorisation maritale pour la passation du contrat de travail, et qui n'est pas en conformité avec la décision Royale, du 10 décembre 2009, de lever réserves relatives à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW).

Eu égard à ce type de discrimination, certaines associations féminines marocaines se sont levées contre cette migration et l'ont condamné. En même temps, une campagne médiatique féroce a été mise en place pour dénoncer les conditions de travail jugées déplorables de ces femmes. Les quelques travaux qui ont traité de cette migration (H. Alami M'chichi, 2009, C. Arab, 2010) ont abondé dans ce sens et ont de ce fait insisté sur le côté négatif de cette émigration. Les associations, les médias ainsi que les chercheurs ont participé à ce processus de survisibilisation de cette migration. Une orientation particulariste qui a conduit non seulement à l'occultation des femmes en tant que sujet autonome, qui peut prendre lui-même la décision d'émigrer mais qui a participé également à l'occultation de tous les facteurs structurels qui ont conditionné leur émigration. Cette lecture niée en se focalisant sur ces conditions « déplorables » les transformations de la société marocaine qui ont conduit à l'émigration des femmes. Elle occulte également le contexte migratoire actuel⁵ qui de fait

⁵ Ce contexte malgré son importance dans l'explication de cette émigration, ne va être développé dans cette communication. Nous préférons nous focaliser sur le contexte dans le pays d'origine afin d'assurer la cohérence

réduit les possibilités d'émigrer dans de meilleures conditions. Elle ne réponds pas finalement à la question suivante pourquoi partent-elles ?

2-Pourquoi partent-elles ?

La migration des femmes marocaines en tant que saisonnières pour l'Espagne ou en tant que domestiques pour celles qui sont parties dans les années 70 en France est à mettre sur le compte des conditions de domination et d'oppression qu'elles subissent dans leurs pays d'origine. A ce titre, cette émigration est à considérer comme une lutte et non une fuite. Comme le montre M. Morokvasič (1986) l'émigration féminine est souvent liée aux conditions spécifiques des zones d'immigration et le rôle « mineur »⁶ des femmes dans la production locale. Les femmes dans ce cas, participent à l'émigration afin de réagir « à leur position subordonnée dans la zone d'émigration » (*ibid.*, p. 69). L'émigration de ces femmes, « tout en étant une fuite devant le conflit, un évitement de la confrontation, est en même temps une riposte active et positive des femmes qui refusent de se plier, d'acquiescer ; en somme, l'émigration *est* lutte » (*ibid.*, p. 73).

Par ailleurs, dans des pays anciennement colonisés comme c'est le cas du Maroc, lors de la période colonial, le travail de domestique est devenu, pour les femmes appartenant aux classes populaires, une source de revenus qui les rendait indépendantes économiquement⁷. Le contexte colonial a d'autant plus incité les femmes au travail domestique salarié que les femmes appartenant aux classes aisées considéraient dégradant le fait de travailler car c'était « un signe de supériorité sociale que de ne pas sortir : seules les femmes pauvres y étaient contraintes, à leurs risques et périls. Il a fallu l'exemple des occidentaux pour que, de proche en proche, le nouveau modèle d'existence féminine devienne contagieux » (Y. Knibiehler, R. Goutalier, 1985*i*. p. 257).

de l'ensemble de la communication. Par ailleurs, nous suggérons à ceux qui sont intéressés par cette question à lire des ouvrages de références comme les travaux de A. Sayad, G. Noriel et ceux plus récents de féministes J. Falquet et L. Oso.

⁶ Lorsqu'on utilise l'expression « rôle *mineur* », cela traduit surtout la non reconnaissance de ce rôle par les hommes qui sont détenteurs de la norme et non pas la valeur réelle du travail des femmes dans la production locale. J'aurai l'occasion de revenir sur ce débat au cours du deuxième chapitre consacré au travail domestique, en m'appuyant notamment sur les études féministes qui ont traité cette question.

⁷ « aux dernières années de la colonisation, la figure de travailleuse la plus répandue en Afrique du Nord, c'était la *fatma*. Ce mot arabe se traduit par « femme » en français⁷. Mais pour la plupart des gens, il signifie bonne à tout faire. » (Y. Knibiehler, R. Goutalier, 1985: 247)

Ces auteurs montrent l'impact de la colonisation sur l'émigration de ces femmes. Il n'est pourtant pas le seul à expliquer cet état de fait. Il se manifeste, effectivement, aussi dans la modification de la structure familiale rurale traditionnelle. Sous l'effet de la colonisation, l'ordre social traditionnel s'est profondément déstructuré, ce qui a conduit, dans certains cas, à son renforcement « par un effet de crispation dans un conservatisme de résistance dont le pôle s'est trouvé être la famille et les femmes, ainsi tenues, autant que faire se peut, à l'abri des perturbations » (Lacoste-Dujardin, 1991 :199). Ce changement de structure familiale s'est accompagné d'une déstructuration de l'économie locale basée en grande partie sur des solidarités familiales. Le morcellement des liens familiaux et la fragmentation de la famille élargie a touché d'abord les femmes en grande partie exclues de la sphère de la production marchande et concernées en premier lieu par ces solidarités familiales. Les femmes répudiées ou divorcées, accueillies jusqu'alors par les différents membres de la fratrie parce que les parents ne pouvaient plus assurer la prise en charge, se voyaient donc de moins en moins acceptées au sein de réseaux familiaux construits de plus en plus sur le modèle de la famille nucléaire occidentale (F. Mernissi, 1994, G. Martinez-Gros et L.Valensi, 2004). Comme le souligne A. Adam, « Les techniques nouvelles ont transformé l'économie et, à travers elles, les structures collectives et les rapports des hommes. Les idées elles-mêmes ont changé et les vieilles formes d'organisation sociale tendent à se rapprocher du ou des modèles occidentaux. » (1968 : 10)

Ainsi, au delà des différences sociales relevées entre les classes et entre les origines géographiques, il est possible de constater que les mutations dont a fait l'objet la société marocaine ont modifié profondément la structure socio-économique et ont permis l'émigration de certaines femmes parmi les plus pauvres. Comme l'explique D. Rivet (2002), la réforme agraire mise en place par le régime colonial dans les différents pays du Maghreb a provoqué l'appauvrissement des paysans et a déclenché un grand mouvement d'exode rural. Ces paysans sont venus rejoindre le nombre déjà important des indigents installés dans les périphéries des villes avec lesquels ils ont constitué la masse de main-d'œuvre à bon marché et sans qualification⁸ que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les grandes capitales d'Afrique du Nord. C'est dans cette "masse" qu'on retrouvait également les femmes qui ont servi comme domestiques pour des colons et qui ont à nouveau émigré vers la France.

⁸ J'entends qualification dans le sens que lui donne D. Kergoat (1978 : 72), c'est-à-dire comme un état qui « ne mesure pas un savoir-faire, mais qui reflète un rapport social à un moment historique donné (rapport capital/travail) qui doit être analysé conjointement au triple niveau du secteur, de l'entreprise et de la société globale ».

Par ailleurs, le régime colonial a provoqué un double phénomène d'individualisation⁹ et d'individuation qui a répondu au désir d'autonomie et de liberté des individus, et qui a favorisé l'émergence d'élites modernes et de nouvelles aspirations (D. Rivet : 2002). Bien que ce phénomène ait d'abord concerné ces élites, les femmes de classe populaire qui étaient en contact avec les colons se sont saisies de ce contexte défavorable afin d'accroître leurs capacités d'agir (*agency*). Dans ce cas, l'émigration apparaît pour certaines d'entre elles comme la possibilité de réaffirmer leur individualité et de s'assurer d'une autonomie financière.

Appartenant à des milieux populaires d'origine urbaine ayant connu l'exode rural, ces femmes partagent le désir de s'assurer une indépendance économique et sociale afin de résister aux effets des rapports sociaux de sexe.

Dans ce cadre, l'émigration des femmes saisonnières avec ses spécificités est en lien direct avec ces transformations qu'a connu la société marocaine. L'émigration de travail de ces femmes n'est pas nouvelle, n'est ce fait accidentelle puisque il s'inscrit dans les nouveaux modes de monétarisation des sociétés rurales. La question qui reste posée dans ce cas, est quelles sont les meilleures façons d'assurer une meilleure protection pour ces femmes quelles soient retraitées ou saisonnières ? Comment le Maroc dans ses accords bilatéraux pourrait-il permettre un accès aux systèmes de santé à ces migrantes ? Comment ces allers-retours peuvent-ils se traduire par une circularité de droits de ces migrantes ?

Conclusion

Il semble important d'insister sur l'importance de la problématique des femmes qui sont parties seules dans l'appréhension de la migration en général et celle des femmes en particulier. Son intérêt est double. Il consiste d'abord à mettre en lumière les femmes en tant que sujet agissant dans le projet migratoire et cela même lorsqu'elles ne font apparemment que « suivre leur conjoint ». Ensuite, l'étude des femmes venues seules permet de mettre en perspective la féminisation importante et récente de l'émigration marocaine.

⁹ J'entends l'individualisation dans le sens que lui donne E. Durkheim qui la définit « comme le résultat des formes que prend la solidarité sociale dans la division du travail. Celle-ci constitue les hommes en individualités différenciées remplissant des tâches spécifiques et réalisant une « vocation ». (A. Akon, *in Dictionnaire de sociologie*, Larousse, 1999 : 122)

Il importe ensuite de souligner le fait que face à des pratiques de sexage qui résident dans l'appropriation du corps des femmes, l'émigration féminine, notamment celles qui sont venues seules, est à mettre sur le compte de la résistance. Néanmoins, cette résistance ne cherche pas à mettre fin à l'oppression des hommes ou à révolutionner les schèmes de pensée traditionnels de la domination, mais simplement à les contourner. Dans cette perspective, je rejoins les théoriciennes du *queer*, comme M.-H. Bourcier (2003), qui considère que « la résistance aux effets d'oppression conjuguée (genre mais aussi « classe » et race) passe plus par des effets de dérivation (comme chez Butler), de production illégitime, de retournement des armes de l'oppression que par une ambition révolutionnaire d'éradication ». Cette dernière position croise la vision théorique de certaines féministes américaines (B. Hooks, 1982) et européennes (L. Bereni et E. Lépinard, 2004 ; C. Kraus, 2000 ; C. Quiminal, 2000 ; E. Varikas, 1993) qui mettent l'accent sur la nécessité de prendre en compte les multiples axes de domination (couleur, sexualité, etc.) qui traversent la catégorie « femme ».